RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**VILLE DE TAVERNY**

**Direction de l'Action éducative**

**Service Accueil**

Tél : 01 30 40 50 90

sscolaire[@ville-taverny.fr](mailto:clefebvre@ville-taverny.fr)

**LISTE DES PIECES POUR UNE PREMIERE CONSTITUTION DE DOSSIER PERISCOLAIRE 2025/2026**

* Livret de famille ou extraits d’acte de naissance des enfants à charge datant de moins de 3 mois
* Pièces d’identité des responsables légaux de l’enfant à inscrire (père et mère)
* Carnet de vaccinations de(s) l’enfant(s) à inscrire
* Justificatif de domicile de moins de 3 mois (Energie – Eau – Téléphone fixe)
* En cas d’hébergement : pièce d’identité de l’hébergeant, justificatif de domicile de l’hébergeant et attestation sur l’honneur de l’hébergeant
* N° Allocataire CAF
* Avis d’imposition 2024 sur les revenus 2023 des adultes du foyer
* Attestation d’assurance – responsabilité civile pour la famille ou Assurance couvrant les activités extra-scolaires (n° de contrat)
* Jugement de divorce / justificatif de garde alternée ou partagée accompagné du calendrier signé des deux parents si accord amiable
* Autorisation du parent absent avec copie CNI (pour les adultes non mariés, séparés, avec reconnaissance de l’enfant)

**Si paiement des factures Accueils de loisirs et Restauration par prélèvement automatique, en cas uniquement de 1ère demande d’autorisation de prélèvement ou changement de coordonnées bancaires**

* Autorisation de prélèvement téléchargeable sur le site internet, depuis votre compte famille ou à disposition à l’Accueil de la Direction de l’Action éducative dûment renseignée, datée et signée.
* RIB (Relevé d’Identité Bancaire)

Ces documents sont destinés au service Accueil de la Direction de l’Action éducative et à la société sOgeres, délégataire du service de restauration scolaire.